

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!»

24 avril 2023

Rapport de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Anne Carron puis de M. Denis Ruyschaert, a étudié la motion lors des séances des 10 mai, 30 août, 20 et 27 septembre et 11 octobre 2022. Les notes de séances ont été prises par MM. Nohlan Rosset et Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Comme bien des villes européennes, Genève est une ville qui dévoile son plein potentiel lors de la période estivale. Les enfants jouent dans les quartiers, les clients affluent sur les terrasses et déambulent sur les quais.

Avec des étés de plus en plus chauds et des épisodes caniculaires qui tendent malheureusement à se répéter, l'accès à des zones de fraîcheur devient vital pour la population. En ce sens, les autorités ont un rôle à jouer: elles doivent fournir de tels espaces, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que les personnes âgées et les enfants en bas âge. La réponse des autorités ne peut se contenter d'inciter une partie de la population à vivre recluse et enfermée dans son logement une partie de l'été.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses villes européennes traversées par des cours d'eau ou des lacs, comme Genève, ou encore disposant d'accès à la mer, ont développé des structures flottantes peu coûteuses permettant un accès facilité à l'eau. Ces accès innovants et sécurisés ont l'avantage de faire profiter toute la population des bienfaits de la baignade pour la santé. Copenhague et Aarhus au Danemark, mais également Berlin, Zurich et de nombreuses villes

à influence germanique ou nordique, connaissent ces «badis» depuis plusieurs décennies. Leur succès populaire est d'ailleurs souvent source de fierté et ces accès à l'eau sont des marqueurs d'une identité urbaine très forte pour les habitants de ces villes.

Les avantages de ces structures sont multiples: leur faible coût, grâce à une infrastructure légère ne nécessitant a fortiori pas de lourds investissements pour les collectivités. La nature de ces infrastructures légères et facilement démontables permet également de ne pas défigurer des éléments du patrimoine et du paysage. Le fait que ces bains flottants utilisent l'eau du lac ou des cours d'eau permet une utilisation et une régénération naturelle de l'eau, sans traitement chimique.

Le succès fulgurant de la nouvelle plage des Eaux-Vives à l'été 2019 ainsi que le succès populaire historique des Bains des Pâquis sont des témoins de l'attachement des Genevoises et des Genevois à pouvoir accéder librement à la baignade dans le lac.

A l'aune du réchauffement climatique, les accès à l'eau dans la rade sont pourtant trop rares et devraient par conséquent être multipliés. Tout comme les Genevoises et les Genevois se sont peu à peu réappropriés ces dernières années les espaces publics dans les parcs et les quartiers, les citoyennes et citoyens souhaiteraient sans doute pouvoir accéder plus facilement à l'eau dans la rade.

Il est un lieu qui se prêterait particulièrement à un tel accès à l'eau: il s'agit de la portion de quai de la promenade du lac située entre le Jardin anglais et le Jet d'eau. Les installations sur le quai telles que les cabanons de pêcheurs ainsi que les bateaux amarrés étant voués à être déplacés dans la future extension du port public des Eaux-Vives, cet espace aquatique, dont le courant dans l'eau est par ailleurs faible, se prête particulièrement à la baignade.

L'installation de bains flottants dans cette zone hautement symbolique et touristique, puisque située à proximité du Jet d'eau, permettrait à un large public de profiter de la baignade. Grâce à l'installation de piscines flottantes immergées et au développement d'infrastructures ad hoc légères telles que vestiaire, toilette, petite buvette et autres zones de délassement, les Genevoises et les Genevois ainsi que les touristes pourraient profiter d'un accès à l'eau privilégié au cœur de la petite rade et à proximité immédiate de l'écrin de verdure qu'est le Jardin anglais.

Considérant:

- que les épisodes caniculaires qu'a connus Genève les étés derniers sont voués à se répéter;
- que le succès populaire de la plage des Eaux-Vives et des Bains des Pâquis n'est plus à prouver;

- que l’installation de bains flottants dans la petite rade en contre bas du Jet d’eau permettrait d’offrir un accès à la baignade et à la fraîcheur à l’ensemble de la population;
- que l’installation de bains flottants immergés dans l’eau est peu coûteuse;
- que l’installation de bains flottants immergés dans l’eau ne déforme pas le patrimoine ni le paysage;
- que l’installation de bains flottants immergés dans l’eau permet à un large public d’accéder à l’eau naturelle grâce à une infrastructure simple, sûre et de qualité;
- que l’installation de bains flottants immergés dans l’eau permet de profiter de l’eau naturelle sans traitement chimique;
- que plusieurs villes européennes ont installé des bains flottants et qu’ils rencontrent un succès fulgurant et populaire auprès de la population et des touristes;
- que les cabanes de pêcheurs et les bateaux amarrés dans la zone située entre le Jardin anglais et le Jet d’eau sont voués à être déplacés dans le futur port des Eaux-Vives,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d’étude en vue de l’élaboration d’un concept de bains publics flottants entre le Jardin anglais et le Jet d’eau, en contrebas de la promenade du lac, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous.

Séance du 10 mai 2022

Audition de M^{me} Anne Carron, représentante des motionnaires

M^{me} Carron explique que Genève est une ville dont l’attractivité est amplifiée durant la période estivale où les touristes profitent de toutes les activités possibles en plein air, les enfants jouent dans les quartiers, il y a du monde en terrasse et des gens qui déambulent sur les quais. Avec le réchauffement global, les épisodes caniculaires se répètent et l’accès à des zones de fraîcheur durant ces périodes devient vital, comme le nombre d’objets liés à cette question l’illustre. Les autorités ont un rôle à jouer et doivent proposer des espaces de fraîcheur, en particulier pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées et enfants en bas âge), bien que toute la population soit concernée. Des exemples de bains publics flottants existent depuis plusieurs décennies dans de nombreuses villes suisses ou européennes (Copenhague, Berlin, Zurich, etc.) et sont des structures peu coûteuses qui permettent un accès facilité et sécurisé à la baignade et à ses bienfaits reconnus pour toute la population.

Ces installations connaissent un grand succès populaire et font souvent partie des infrastructures emblématiques des villes concernées. Leur avantage est qu'elles ne nécessitent pas d'investissement fort pour les collectivités, elles sont facilement démontables et ne pèjorent ni le patrimoine ni le paysage. Par ailleurs, le fait qu'elles utilisent l'eau des cours d'eau ou des lacs permet de ne pas traiter l'eau et de s'inscrire dans une dynamique écologiquement responsable.

La nouvelle plage des Eaux-Vives, les Bains des Pâquis sont des exemples qui démontrent le souhait de la population genevoise de pouvoir accéder librement à la baignade dans le lac.

Dans le contexte climatique actuel, les motionnaires estiment que les accès à l'eau dans la rade sont trop rares et devraient être multipliés. Le lieu visé par cette motion est une portion de quai qui va de la promenade du lac, située entre le Jardin anglais et la jetée du Jet d'eau, le périmètre est donc limité et il se prête particulièrement à la baignade. Il lui semble que des installations l'occupent encore (cabanons de pêcheurs, bateaux amarrés, etc.) mais qu'elles devraient être démantées. Ce texte a été déposé en 2020.

Elle propose l'audition du département de M^{me} Barbey-Chappuis pour faire un point de situation des réfections en cours sur la rade.

Un commissaire demande ce que la Ville, ou le Conseil administratif, a prévu à l'endroit visé par cette motion et si un plan d'aménagement est disponible.

M^{me} Carron répond qu'à sa connaissance il n'y a pas d'avancées concrètes à cet emplacement. Toutefois, elles réitère sa proposition d'audition du département de M^{me} Barbey-Chappuis ou du département que la commission jugera le plus à même de répondre à ses questions.

Une commissaire demande en quoi ces structures facilitent l'accès à l'eau, notamment pour les personnes handicapées.

M^{me} Carron répond que c'est un accès facilité pour le nageur lambda.

Une commissaire avait aussi compris que l'accès était facilité pour les personnes en situation de handicap. Or ce n'est pas le cas. Elle demande si c'est une structure du type de celle de Cologny.

M^{me} Carron répond que oui.

Une commissaire pensait que ce texte concernait la rive droite, mais il s'agit peut-être d'un autre texte.

Un commissaire répond que c'est un autre texte, en effet.

Un commissaire rappelle le dessin présenté par M. Barazzone qui présentait des bains en dessous des Bains des Pâquis. Dans ce cas, le problème des courants

se pose, ce qui entravait la réalisation du projet. Il ajoute qu'un crédit d'étude a été voté pour un projet au quai Wilson qui sera vraisemblablement réalisé.

Une commissaire demande s'il y a des arrêts de bateaux dans ce périmètre.

M^{me} Carron précise que l'emplacement exact peut être adapté.

Un commissaire relève qu'un nouvel instrument, l'«image directrice de la rade», est postérieur au dépôt de cette motion. Il demande ce que cette image prévoit à cet endroit.

M^{me} Carron répond que d'après ses informations il n'y a pas d'avancées pour l'instant.

Un commissaire pense que c'est un mandat d'étude parallèle au concours qui n'est pas encore fini.

Un commissaire pense qu'il est aussi nécessaire d'auditionner un représentant du Canton dans la mesure où cette motion touche à l'eau.

Votes

L'audition de M^{me} Perler est acceptée à l'unanimité

L'audition de M^{me} Barbey-Chappuis est acceptée par 14 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

L'audition de l'Office cantonal de l'eau est acceptée à l'unanimité.

Séance du 30 août 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du département, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis déclare que le succès de la plage des Eaux-Vives démontre que la population souhaite davantage d'accès à l'eau, notamment au centre-ville, surtout avec les étés caniculaires que l'on connaît à présent. Elle signale que le plan directeur des sports développe ces aspects, ce d'autant plus que se baigner dans le lac est respectueux de l'environnement et nécessite des infrastructures légères et peu d'énergie. Elle ajoute que son département travaille sur le sujet en collaboration avec le département de M^{me} Perler, notamment sur le secteur du Jet d'eau. Elle rappelle que ce site représente en effet un nouveau potentiel suite au déménagement de plusieurs activités portuaires.

M. Lebedinsky déclare que lorsqu'il est question de la rade il faut se souvenir que la Ville gère les quais, alors que le Canton s'occupe du plan d'eau. Il rap-

pelle que le Canton gérait les quais il y a encore trente ans et il mentionne que la Ville a donc hérité de ces espaces. Il précise que des conventions et des accords avaient alors été passés en prévision des aménagements futurs. Il observe ensuite qu'une étude a été réalisée par le bureau Urba-Plan en 2014 sur les usages de la rade actuels et à venir et il précise qu'il en ressort que le Rhône est compliqué à aménager mais que le quai Gustave Ador, le quai Wilson, la Perle du lac et le secteur du Jet d'eau pourraient être utilisés pour la baignade. Il indique alors que le déménagement de plusieurs activités au Vengeron a été une première étape d'un jeu de domino qui devrait permettre à présent d'envisager la réalisation de nouveaux lieux de baignade et la libération de secteurs sur les quais pour des activités ouvertes à la population.

Il remarque que les dériveurs ont été déplacés aux Eaux-Vives, en observant qu'il manque encore quelques estacades pour mettre les bateaux restants. Il indique que le port du Vengeron abritera essentiellement les entreprises. Quant à la police de la navigation, il remarque que son site actuel ne sera pas modifié, le poste lui-même devant être rénové.

Il rappelle encore que la Ville a organisé un concours d'idées en 2017 pour l'aménagement de la rade et il mentionne que ces idées ont été étudiées, à la suite de quoi un comité de pilotage a été organisé entre la Ville et le Canton. Il ajoute que des groupes de travail ont été constitués afin d'œuvrer sur des thématiques spécifiques et il observe que certains de ces groupes ont terminé leur travail. Il précise qu'à l'issue du concours d'idées il a été décidé de mettre en place une image directrice en consultant les différents acteurs en 2018 et 2019, soit les utilisateurs de la rade, les associations de riverains, les associations en lien avec le patrimoine et les partis politiques.

Il ajoute que des objectifs ont dès lors été définis, le premier d'entre eux étant de créer des accès à l'eau, principalement au quai Wilson, représentant un pendant à la plage des Eaux-Vives.

Il rappelle encore que le Conseil municipal avait ensuite accepté une pétition permettant un accès temporaire à l'eau au quai Wilson et il observe que le lancement du concours de projets sera lancé au printemps 2023 afin de déterminer la nature de ce futur accès. Il ajoute que la zone de baignade temporaire, quant à elle, sera ouverte en été 2023 dans l'attente de la réalisation de ce projet.

Il en vient ensuite au secteur du Jet d'eau et déclare que le crédit de réalisation pour le port du Vengeron a donc été voté par le Grand Conseil, ce qui représente une seconde étape, et il mentionne que le secteur du Jet d'eau va donc s'ouvrir. Il précise que la vitesse de réalisation du port du Vengeron se pose tout de même.

Il ajoute qu'il est aussi nécessaire de prendre en considération les travaux portant sur le poste de la police de la navigation, l'idée étant de bien donner des

espaces à la population. Il remarque que l'idée serait donc de permettre un accès temporaire à l'eau dès l'été prochain en réfléchissant en parallèle à un projet qui soit adéquat pour ce site; des bains flottants, un deck ou une autre structure. Il déclare que selon Urbaplan la zone en amont du Jet d'eau pourrait être également exploitée.

Un commissaire demande ce qu'il en est du ski nautique.

M. Lebedinsky répond que le ski nautique a la permission aujourd'hui d'utiliser une partie du plan d'eau devant le quai Wilson. Il mentionne que la discussion porte sur un partage de ce plan d'eau, le ski nautique pouvant avoir accès à ce plan d'eau de 7 h à 12 h, le reste de la journée étant ouvert à la baignade. Il remarque que l'idée est de favoriser la cohabitation en signalant que c'est le Canton qui s'occupe de cet aspect.

Un commissaire remarque qu'il n'y a pas de déménagement du ski nautique.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est le Canton qui devra trancher à terme.

Un commissaire demande s'il est bien question d'accès gratuit.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est une piste qui pourrait être suivie mais elle remarque que ce n'est pas un aspect qui rentre dans les plans financiers.

Un commissaire signale que la barcelonnette devrait être fermée durant une année en raison de transformations et il demande de quoi il retourne.

M. Lebedinsky répond que des discussions sont en cours à l'égard de Génilac mais il ne croit pas que ce sujet soit en lien avec les projets de la Ville de Genève.

Un commissaire déclare qu'il demandera aux exploitants d'envoyer un mail à M. Lebedinsky.

Un commissaire demande quels sont les accords prévus avec la police de la navigation et pour quelle raison ce poste reste sur le site.

M. Lebedinsky répond qu'il y a eu un accord en lien avec les différentes activités de la rade. Il ajoute que c'est en cas d'urgence que ce poste reste sur ce site, afin que la police puisse couvrir efficacement le lac et le Rhône. Il précise que les discussions portent sur les dimensions et les volumes du nouveau poste afin de limiter son emprise.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que la question des places de parking en lien avec le poste a été remontée au Canton, la Ville souhaitant une limitation du nombre de ces places.

M. Lebedinsky remarque qu'il y a également des questions patrimoniales à prendre en compte, notamment sur la vue.

Une commissaire demande si en l'état les réflexions ont porté sur l'exploitation du site et si c'est à la Ville qu'incombera la gestion du site ou si une possibilité serait envisageable pour laisser intervenir les associations.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la réflexion n'a pas été jusqu'à ce stade. Elle précise que ce point sera abordé dans un second temps.

M. Lebedinsky ajoute que les projets temporaires ne nécessitent pas de surveillance.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'idée est d'adopter le principe du «rond» de Cognny.

Une commissaire demande si les familles, les enfants et les personnes à mobilité réduite pourront accéder tant au site temporaire du quai Wilson qu'au site du Jet d'eau.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'au quai Wilson ce seront des lignes d'eau qui seront installées, nécessitant donc des nageurs confirmés. Mais elle mentionne que le site du Jet d'eau sera plus adapté pour les enfants.

M. Lebedinsky signale que le plan d'eau du quai Wilson est exposé au courant et au vent.

Un commissaire remarque qu'il n'est pas possible de toucher à la rade.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'est pas possible d'ajouter des bâtiments.

Un commissaire remarque que les murets sont classés.

M. Lebedinsky acquiesce en mentionnant qu'il n'est pas possible de toucher au lac.

Une commissaire demande si la question de la biodiversité a été intégrée dans ces futurs projets, comme avec l'exemple de la roselière créée en marge de la plage des Eaux-Vives.

M. Lebedinsky répond que les offices compétents en la matière sont consultés pour chaque projet.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces projets seront plus modestes que celui de la plage des Eaux-Vives. Elle ajoute que chaque projet fera l'objet d'un préavis de chaque service cantonal.

M. Lebedinsky précise que les services sont par ailleurs impliqués dans le projet temporaire du quai Wilson.

Une commissaire revient à la question de l'ombrage et elle se demande ce qu'il en sera à cet égard.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les services seront évidemment attentifs à cet aspect. Elle ne sait pas, en l'état, si ce sont des toiles qui seront nécessaires.

Le président remercie les services pour ces projets peu onéreux et fort utiles. Il remarque toutefois que si aucun accord n'est passé avec le ski nautique, il ne sera pas possible de développer le quai Wilson.

M^{me} Barbey-Chappuis répond avoir bon espoir de régler ce point. Elle ajoute que la permission donnée à cette activité parvient à échéance à la fin du mois de septembre et elle remarque que les discussions en cours devraient permettre d'ouvrir le projet temporaire dès l'été prochain.

Le président demande combien de membres compte l'association de ski nautique.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est le Canton qui gère cette question.

Le président ne comprend pas comment il est possible de partager les horaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le lac doit être plat pour pratiquer ce sport et elle mentionne que c'est la raison pour laquelle il est prévu de garder la plage horaire du matin suivie d'un battement d'une heure avant l'ouverture du plan d'eau à la baignade.

Un commissaire demande si l'essai temporaire de cet été ne prévoyait justement pas un partage des horaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cet essai s'est déroulé sur un week-end durant lequel le ski nautique a cessé ses activités pour laisser l'accès au plan d'eau à la baignade.

Séance du 20 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^{me} Perler rappelle que la rade fait l'objet de plusieurs projets et qu'un plan de site existe. Elle ajoute qu'il est nécessaire de connaître l'emprise du poste de police de la navigation qui sera restauré par l'Etat pour envisager une utilisation de l'espace dont il est question. Cela étant, elle mentionne que la création de bains publics est dans la ligne du Conseil administratif et elle déclare y être favorable et qu'il convient d'étudier la question.

M. Betty mentionne que le plan de site a été adopté en 1993. Il rappelle qu'en 2016 la Ville de Genève a organisé un concours d'idées permettant de définir des

orientations et il mentionne que le premier lieu de baignade issu de ce concours est le quai Wilson. Il ajoute qu'une image directrice a été réalisée qui permet d'identifier les lieux de baignade et de plaisance sur tout le pourtour de la rade. Il indique encore qu'un comité de pilotage a été constitué, lequel suit les différents projets. Il évoque alors le projet du quai Wilson en signalant que la baignade sera autorisée à partir de 2023 avec six accès à l'eau!

Concernant le Jet d'eau, il mentionne que la zone est intéressante mais il déclare qu'avant de passer à une réalisation provisoire il est nécessaire d'achever la libération du quai marchand, ce qui sera possible lorsque le port du Vengeron sera terminé. Il précise que l'aménagement de ce dernier débute l'année prochaine. Il ajoute que le bâtiment de la police de la navigation doit par ailleurs être restauré avec un léger agrandissement. Il déclare que la Ville a mis l'accent sur le quai Wilson pour 2023, alors que la zone en question s'inscrit dans les réflexions du comité de pilotage, réflexions qui pourraient aboutir à une demande de crédit pour 2024.

Une commissaire ne recoupe pas les projets du département sur ce périmètre.

M. Betty répond qu'il y a une image directrice qui indique que cette zone pourrait être dédiée à la baignade mais il répète qu'il n'y a pas encore d'étude réalisée.

Une commissaire demande si le crédit d'étude inscrit prend en compte ce périmètre.

M. Betty répond que ce pourrait être un élément qui sera ajouté si le Conseil municipal le décide.

Un commissaire demande si le poste de la police de la navigation ne sera pas déplacé au Vengeron.

M. Betty répond par la négative.

Un commissaire demande s'il y a une volonté de remettre en question ce bâtiment qui risque de représenter une scorie.

M^{me} Perler répond que la Ville a manifesté son opposition à un très important projet d'agrandissement de ce poste. Elle rappelle toutefois que le Canton fait ce qu'il veut puisqu'il maîtrise les plans d'eau. Elle observe avoir suggéré de déplacer ce poste et elle pense que c'est une question qui doit être posée au Canton.

M. Betty pense qu'il est possible de trouver un bon compromis notamment en termes de places de parc. Il indique que la police terrestre utilise également ce poste.

M^{me} Perler rappelle qu'il y avait des bains jadis vers la Maison Royale.

Séance du 27 septembre 2022

Audition de M. Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), et de M. Cédric Vincent, chef du Service de la capitainerie cantonale

M. Wisard déclare que cette proposition n'est pas une bonne idée.

M. Vincent mentionne que le poste de police restera en place tout comme l'une des estacades qui demeurera encore en place quelque temps. Il ajoute que la *Neptune*, le *Genève* et le ponton de la Mouette resteront également dans ce secteur, tout comme la grue publique qui est la seule sur la rive gauche.

M. Wisard déclare que la rive du Jardin anglais qui suit ne pourra pas admettre d'équipements pérennes en raison des vues et de son utilisation pour les équipements temporaires. Il signale ensuite que la modification de zone pour le Vengeron est en force et que les entreprises lacustres pourront donc être déplacées. Il ajoute que l'ambition est donc de refaire des bains en aval du Jet d'eau en reprenant les estacades existantes. Mais il remarque que cet espace va servir pendant trois ou quatre ans d'espace tampon pour abriter les bateaux qui n'ont pas de place lors des rénovations du port des Eaux-Vives. Il rappelle qu'il n'est pas possible de mélanger des activités portuaires avec de la baignade. Il signale également que les installations à Wilson se feront essentiellement sur le territoire terrestre de la Ville.

Un commissaire demande pourquoi le poste de police n'est pas déplacé au Vengeron.

M. Wisard répond que cette volonté n'a jamais été exprimée. Il ajoute que l'espace au Vengeron est en outre limité. Il mentionne toutefois que la situation de ce poste permet aux interventions d'être rapides tant sur le Rhône que dans la rade. Il ajoute que le quartier des Eaux-Vives est en outre plus sympathique que le Vengeron.

Un commissaire demande si la qualité de l'eau est suffisante pour la baignade dans ce secteur.

M. Wisard acquiesce en déclarant qu'il y a là un goléron dans la digue du Jet d'eau qui amène un courant de renouvellement de l'eau qui permet d'éviter les puces de canard, par exemple. Il mentionne toutefois que l'enjeu sur ce site est d'éviter d'encombrer ce que le Conseil d'Etat veut désencombrer. Il déclare alors que l'idée de la motion est certainement de créer des bains comme ceux qui existent en Suisse allemande, les Frauenbad à Zurich, avec des infrastructures pérennes.

M. Vincent mentionne qu'il y a certainement de nombreux déchets dans la boue du fond du lac puisque ce secteur est utilisé comme port depuis des siècles.

Une commissaire demande si d'autres lieux pourraient accueillir des Frauenbad.

M. Wisard ajoute qu'il n'est pas possible de créer de telles structures en aval du pont du Mont-Blanc. Il signale en outre qu'il n'est pas possible de se baigner 100 m en amont et en aval d'un débarcadère des Mouettes ou de la CGN. Il rappelle également qu'il n'est pas possible de créer des structures en platelage sur les rives soumises à la bise sans construire d'importants ouvrages de protection sous l'eau.

Un commissaire se demande s'il serait possible de modifier la motion pour faire quelque chose.

M. Vincent répond que des discussions sont en cours pour de la «trempe».

M. Wisard mentionne qu'il faut tout de même caréner l'espace dédié. Il rappelle que des groupes de travail se réunissent trois ou quatre fois par année pour évoquer le devenir de la rade et il observe que la Ville et le Canton travaillent de manière harmonieuse.

Une commissaire demande si la grue est conservée par intérêt patrimonial.

M. Vincent répond que la grue sert à la police ainsi qu'aux voiliers qui viennent caréner là.

M. Wisard mentionne que cette grue électrique des Eaux-Vives n'a aucun caractère patrimonial contrairement à la grue des Pâquis. Il explique qu'il était prévu de déplacer cette grue à l'origine mais il mentionne que l'initiative «Sauvons nos parcs» a interdit ce projet.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible d'utiliser la grue de la Nautique.

M. Wisard acquiesce mais il mentionne qu'elle n'est pas publique et que la Société Nautique de Genève (SNG) fixe seule les prix d'utilisation.

M. Vincent signale que la loi indique qu'il est interdit de se baigner dans un port, les Bains des Pâquis étant une exception historique. Il précise que le danger serait de voir des gens traverser la rade à la nage.

Une commissaire demande si des bains historiques existaient sur ce site avant la construction du barrage du Seujet.

M. Wisard acquiesce. Il répète que les services de sécurité indiquent que la baignade est formellement interdite plus bas. Il remarque qu'il aurait été envisageable de faire quelque chose devant le Lacustre compte tenu des courants mais il mentionne qu'il y a un parking en dessous et qu'il est impossible de prévoir des bains publics à cet endroit.

Un commissaire déclare qu'il avait cru comprendre qu'il y avait un projet du Conseil d'Etat pour rénover les estacades qui doivent rester.

M. Wisard répond que ce n'est qu'une idée, il n'y a pas de projet car ce n'est pas une priorité de l'Etat. Il explique que ces estacades ont 60 ans et ont été peu entretenues. Il ajoute qu'un platelage et des échelles, soit un projet minimaliste, ne poseraient pas de problème. Mais il répète que le temps manque pour le moment.

Un commissaire demande quel serait le délai pour la réalisation de cette rénovation.

M. Wisard mentionne que c'est la restauration du port des Eaux-Vives qui est limitante et il répète qu'il est nécessaire d'avoir de la réserve pour reloger les bateaux. Il mentionne qu'on pourrait être raisonnablement optimiste en articulant 2024.

Le président demande quel est l'impact sur la faune et la flore avec un bain.

M. Wisard répond que ce lieu n'est pas les Maldives. Il ajoute qu'il y a cinq ou six formes de plantes aquatiques différentes mais plutôt communes, des brochets et des carpes. Il précise qu'il n'y a pas de sensibilité particulière. Il ajoute que le retrait des chaînes sur le fond du lac impacte favorablement la végétation.

Le président demande quel serait le coût de ces installations.

M. Wisard répond que cela dépend du bois utilisé. Il ajoute que le Canton utilise toujours du bois indigène, ce qui implique des entretiens tous les dix à vingt ans. Il précise qu'une rénovation des estacades existantes se monterait à 300 000 francs environ, soit une somme bien plus modeste que des bains flottants construits de toutes pièces.

Le président espérait une comparaison entre cette idée de bains et une rénovation des estacades.

M. Wisard ne peut pas répondre à cette question. Il rappelle toutefois que la partie aquatique du lac est cantonale.

Un commissaire demande ce qu'il en est du port des Eaux-Vives.

M. Wisard répond qu'il est très fatigué et qu'il n'a pas d'entretien depuis cinquante ans.

Un commissaire demande si les chaînes seront retirées.

M. Wisard répond que des catway sont envisagés dans le futur port des Eaux-Vives afin d'en améliorer le confort d'usage.

Séance du 11 octobre 2022

Une commissaire du Centre déclare que les auditions ont été très intéressantes et ont permis de bien appréhender la situation. Elle rappelle que de telles structures remportent des succès en Suisse et en Europe, surtout en ces périodes de canicule. Elle ajoute que la plage des Eaux-Vives est également une vraie réussite. Elle mentionne, cela étant, que ce projet nécessitera des adaptations mais elle rappelle qu'il semble possible, au vu des auditions, de créer quelque chose dans ce périmètre en lien avec les estacades. Elle déclare que le renvoi de cette motion au Conseil administratif serait un signal fort et une impulsion pour créer un site supplémentaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que la majorité de la population aimerait se baigner et elle pense que multiplier les accès l'eau est judicieux.

Une commissaire des Verts déclare que le titre de cette motion n'est certainement pas pertinent puisque le format de bains publics n'est pas adéquat. Elle ajoute que l'horizon d'un tel projet semble éloigné puisque sa faisabilité semble compliquée au vu du poste de la police du lac.

Un commissaire du Centre déclare que les procès-verbaux sont clairs et permettent de donner les précisions nécessaires aux services de la Ville.

La commissaire des Verts rappelle que selon M. Wisard le site devra abriter les voiliers le temps de la réfection du port des Eaux-Vives.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond que ces bateaux seront abrités dans ce périmètre uniquement le temps des travaux.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que c'est la taille du poste de police qui suscite des doutes selon M. Wisard. Il pense, cela étant, que cette motion doit être votée puisque le Conseil administratif pourra discuter avec le Conseil d'Etat de la taille de ces bains.

Le président observe qu'il y a également des interprétations relativement souples entre les explications de M^{me} Perler et de M. Wisard.

La commissaire des Verts se demande s'il ne faut pas supprimer la notion de «bains flottants» dans l'invite.

La commissaire du Centre acquiesce.

Le président se demande s'il ne faut pas supprimer le lieu en indiquant «en contrebas de la promenade du lac».

Les commissaires acquiescent.

Le président passe au vote de l'aménagement général, soit la suppression de «bains flottants» et «en contrebas de la promenade du lac» de l'invite, qui est

accepté à l'unanimité, soit par 14 oui (2 LC, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 3 S, 1 UDC, 3 PLR).

Le président passe au vote de la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (2 LC, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 3 S, 1 UDC, 3 PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un concept de bains publics entre le Jardin anglais et le Jet d'eau, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous.